

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

<u>Procuration(s)</u>: Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur

Yves SUBLON ayant donné pouvoir à Madame Alfonsa ALFANO

Excusé(s): Monsieur Bernard FISCHER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER,

Monsieur Mathieu CAHN, Madame Martine JUNG

<u>Absent(s)</u>: Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Denis HOMMEL

Rapporteur: Madame Alfonsa ALFANO

N° CP/2017/523 - 44060 - Loisirs et éducation

Proposition d'attribution d'aides pour les Allocations Vacances et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 6 335,54 € selon la ventilation par bénéficiaire et par montant, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

. allocations vacances : 4 596,48 \in . Le montant de l'aide est de 18,24 \in par enfant et par séjour ;

. accueils de loisirs sans hébergement : 1 739,06 €. Le montant de l'aide est de 1,92 € par journée et par enfant.

Ces montants sont attribués et versés directement aux structures organisatrices.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N°: 067-226700011-20171204-lmc1113811-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 07/12/17